

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 février 2026 a été convoqué le 05 février 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 février 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. BRAULT - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Était absent avec pouvoir :

M. G. FREMONT (Pouvoir à J. METAIS)

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. A. BRIMOU - A. GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

TOME 1 - N° 2026 02 12 – 02

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu qu'aux termes de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, en son article 11, précise que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Vu le cadre de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et dans la perspective d'accentuer l'information des administrateurs, le DOB s'effectue désormais sur la base d'un Rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Vu le rapport joint,

Monsieur Olivier CONTE présente au Conseil d'Administration le Rapport d'orientations budgétaires,

Article 1

Le Conseil d'administration du CCAS prend acte du Rapport d'orientations budgétaires 2026.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Rapport d'orientations budgétaires 2026.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Pouvoir(s) : 1

VOTES	: 10
POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABST	: 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 13 février 2026

Olivier CONTE,
Président du CCAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF	
PREAMBULE	4
INTRODUCTION	4
LE CONTEXTE GENERAL	5
SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE	5
EN EUROPE	5
AU NIVEAU NATIONAL	6
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 EN PREPARATION : UNE ABSENCE DE VISIBILITE A COURT, MOYEN ET LONG TERME AVEC UNE NOUVELLE MISE SOUS TENSION ATTENDUE DES FINANCES LOCALES	7
CONTEXTE DU CCAS	10
PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	11
BUDGET - SECTION FONCTIONNEMENT	11
Compte administratif de 2019-2024	11
Synthèse des recettes du CCAS	12
Aides octroyées par le Conseil d'administration du CCAS	12
Dépenses aides facultatives	12
Dépenses aides alimentaires	13
Subventions versées par le CCAS aux secteurs associatifs pour actions diverses	13
Maintien à domicile - Personnes âgées	13
Dépenses	13
Résidence autonomie	13
Recettes	13
Dépenses	14
BUDGET - SECTION INVESTISSEMENT	15
Compte administratif de 2019-2024	15
Recettes d'investissement	15
Amortissements du budget principal	15
Dépenses d'investissement	15
Acquisition de matériels, mobiliers et prêts	15
État de la dette 2025	16
Échéances de la dette	16
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	17
BUDGET PRINCIPAL M57	17
Accueil aide sociale	17
L'aide facultative	17
Aides octroyées par le Conseil d'administration du CCAS	17
Aides au logement	17
Chèques d'Accompagnement Personnalisés / Aides alimentaires et produits d'hygiène	17
Aides remboursables/Prêts	18
Actions collectives du CCAS	18
Subventions et participation aux personnes de droit privé	18
Action des Compagnons bâtisseurs	18
Association Entr'Aide Ouvrière (PAS)	18
Association Cultures du Cœur	19
RESIDENCE AUTONOMIE « LA DIABLERIE »	20
Recettes	20
Redevances	20

Le CPOM.....	20
Dépenses	
Autres contrats de prestation de service.....	20
Thés dansants	20
Frais de réception.....	21
Autres fournitures RPA.....	21
Fournitures animation (CPOM).....	21
Travaux à réaliser en fonctionnement	21
Entretien et réparation matériel.....	21
Entretien et réparation des portes automatiques.....	21
Les consommables	21
EDF	21
Chauffage urbain	21
INVESTISSEMENT.....	21
Travaux à réaliser en investissement.....	21
BUDGET ANNEXE M22.....	23
SERVICE D'AIDES À DOMICILE	23
Service prestataire/Service mandataire	23
Prestataire	23
Mandataire	23
REPAS A DOMICILE	23
LAVERIE	24
PERSONNEL.....	25
Recettes de personnel	25
Dépenses de personnel	25
Tendances 2025-2026.....	25
SUBVENTION MUNICIPALE.....	26
Évolution de la subvention communale au CCAS depuis 2015	26
ANNEXE	27
Tableau des effectifs et frais de personnel CCAS (Accueil) M57/M22 au 01/01/2025	27
M57.....	27
M22 RPA	28
M22 SAD	28

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF

L'article 107 de la loi NOTRe ([loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République](#)) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que [l'article L.2312-1 du CGCT](#) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour une meilleure compréhension de la situation financière actuelle du CCAS, sont mentionnés ci-dessous les propos introductifs du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la Ville.

PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans le délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, la programmation des investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette. Ce rapport s'enrichit enfin d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel.

Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'administration.

INTRODUCTION

Le budget primitif du centre communal d'action sociale de Saint Pierre des Corps pour 2026 sera proposé au vote lors du conseil d'administration le 12 mars 2026.

Le budget 2026 sera un budget de reconduction.

Les éléments présentés ci-dessous reprennent ceux débattus en conseil municipal du 17 décembre 2025. Ils permettent une appréciation du contexte économique national et international.

Le budget 2026 se construit dans un contexte de plus en plus complexe et un environnement particulièrement incertain pour les budgets des collectivités locales. A cela s'ajoute l'instabilité économique nourrie par les tensions géopolitiques et une inflation persistante ayant des répercussions sur les entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Ce budget permettra ainsi le fonctionnement normal de l'action publique en respectant les engagements et contrats passés et les programmes d'investissement en cours. Il est nécessaire de renforcer les efforts d'optimisation pour atteindre nos objectifs de ratios d'épargne.

Grâce à une gestion financière saine, notamment sur la dette et les choix de gestion des dernières années les orientations budgétaires 2026 sont prudentes. La précaution et la vigilance restent de mise, en raison de charges de personnel représentant plus de 68 % des dépenses réelles de fonctionnement et dont l'évolution mécanique (GVT) et l'augmentation des taux de CNRACL restent incompressibles.

Les orientations budgétaires pour 2026 (dans le contexte explicité ci-dessus) :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'absorber les diminutions de recettes de l'Etat (baisse des dotations - fiscalité et hausse CNRACL)
- Stabilité des taux de fiscalité
- Poursuite des projets d'investissement engagés, d'opérations de mises en sécurité ou s'imposant à la collectivité et du programme de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du SDIE finalisé et présenté en commission générale le 26 novembre 2025.

Le contexte général

La situation financière est en partie dépendante de mesures prises au niveau l'environnement géopolitique et de la conjoncture économique.

Les bouleversements intervenus ces dernières années, continuent d'impacter les finances des collectivités territoriales en raison des efforts demandés (4,6 Md€) par l'Etat pour les faire contribuer au redressement des finances publiques en général afin de répondre aux exigences européennes.

A- Situation internationale et nationale

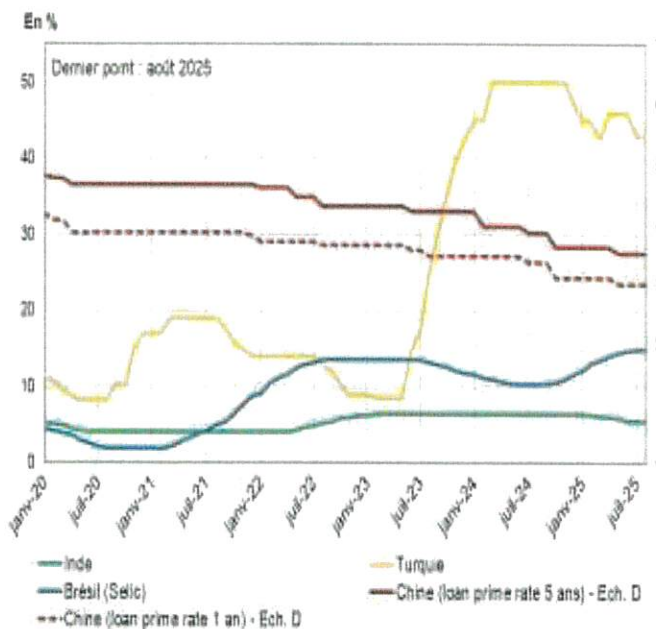
La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Sur les deux prochaines années la croissance mondiale serait en léger ralentissement avec 2.9 % en 2025, 2,8% en 2026 et 3 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à 2,1 % en 2025 et 2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019). Le rebond attendu en 2025, en raison des anticipations de hausses tarifaires au 1er semestre et de la demande des économies avancées, serait plus faible qu'escompté, freiné par le recul des importations en Chine et en Inde. En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis. Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

Depuis début 2025, la plupart des grandes économies avancées ont poursuivi l'assouplissement monétaire engagé en 2024, à l'exception de la Fed qui a maintenu ses taux inchangés. La BCE marquerait une pause et devrait maintenir son taux de dépôt à 2,00 % jusqu'à fin 2026.

Les marchés financiers anticipent en revanche une première baisse de 25 pnb d'ici la fin de l'année pour la Fed comme pour la BoE (à 4,0 % fin 2025), suivie en 2026 de quatre baisses supplémentaires de 25 pnb pour la Fed et de deux pour la BoE. La politique monétaire américaine reste toutefois entourée d'une incertitude singulière : en plus des pressions politiques, la Fed est confrontée à des signaux contradictoires entre l'affaiblissement de l'emploi, qui plaide pour un assouplissement, et la hausse de



Sources : Banques centrales nationales.

En Europe

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

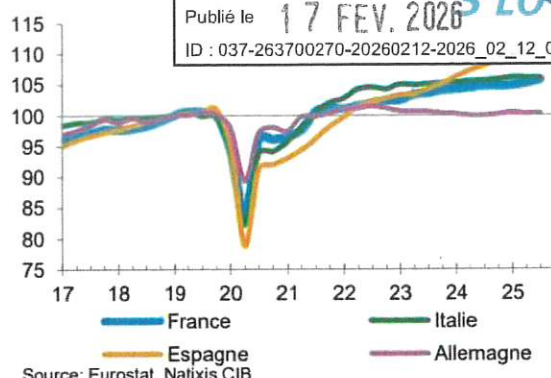
La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

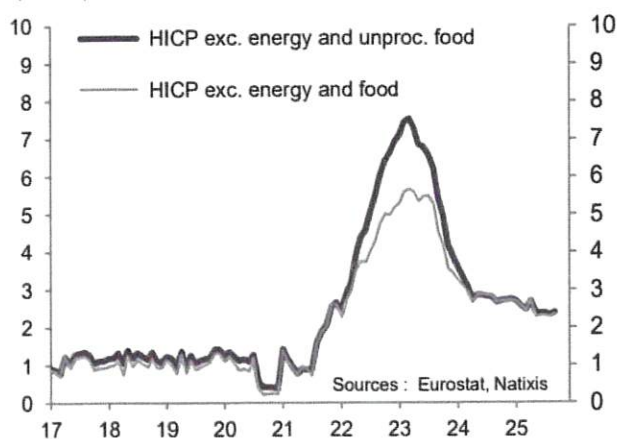
Source: Natixis CIB

Croissance du



L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



Au niveau National :

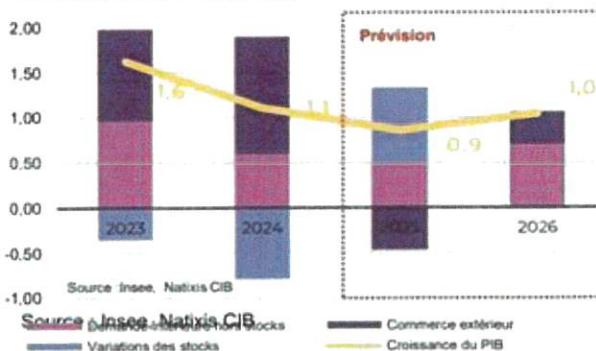
La croissance française est restée dynamique au troisième trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

Croissance et contribution



L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par l'évolution des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

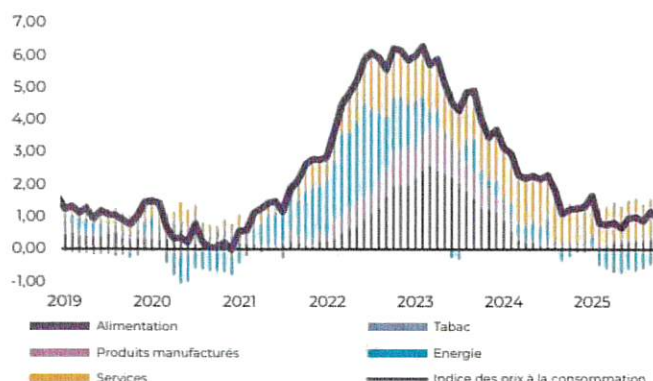
Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

Inflation (IPC) et composantes

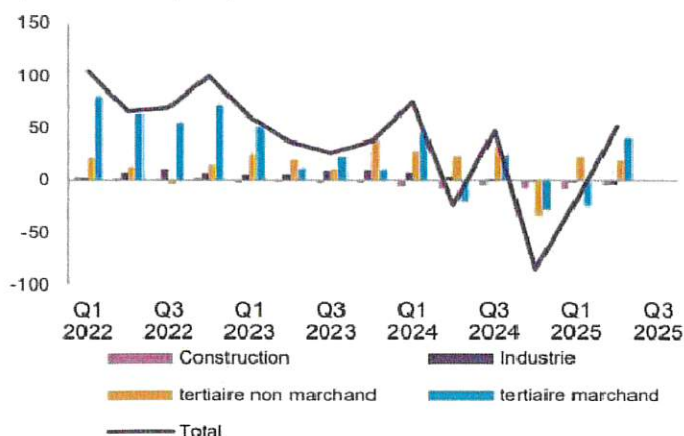


Parallèlement, le climat de l'emploi se dégrade :

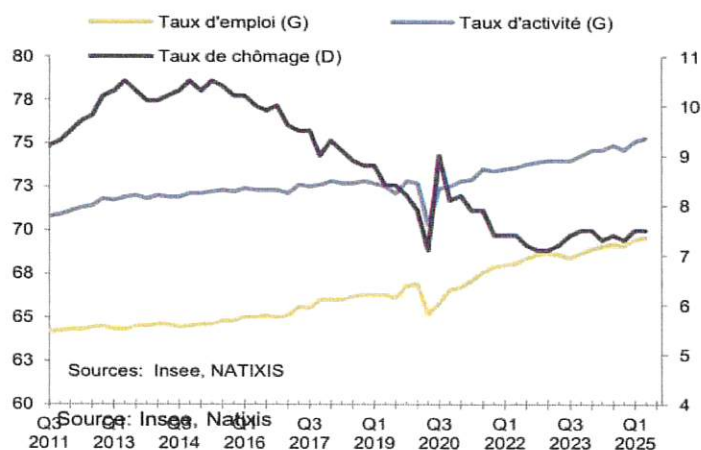
Coup de frein sur l'emploi : au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du quatrième trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires : les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre. Le taux de chômage (BIT) est resté stable au deuxième trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Evolution du marché du travail



B- Le projet de Loi de finances 2026 en préparation : une absence de visibilité à court, moyen et long terme avec une nouvelle mise sous tension attendue des finances locales

Depuis juillet 2024, la France est placée en procédure de déficit excessif. Elle a présenté fin 2024 un plan budgétaire et structurel national à moyen terme (entre 4 et 7 ans) à l'Europe afin de décrire les réformes et les investissements qui seront mis en œuvre pour retrouver une trajectoire soutenable et réduire son déficit public d'au moins un point de PIB par an.

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, le délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

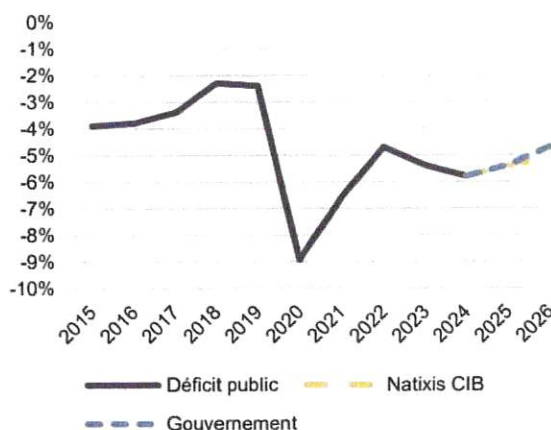
Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17 FEV. 2026
ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux d'intérêts.

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Roland Lescure et la ministre chargée des Comptes publics, Amélie de Montchalin, ont présenté en Conseil des ministres, le 14 octobre 2025, le projet de loi de finances pour 2026 et demandent : « Une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes » : Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cependant, cet effort ne pourra être engagé sérieusement que si nous réduisons en parallèle le poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Cet effort se veut réparti de manière juste. Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié...

Un effort significatif demandé aux collectivités : 4,6 Md€ sans prise en compte de l'augmentation des 3 points de la CNRACL...

• Dotation globale de Fonctionnement (DGF) :

- Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.
- Rétablissement d'une part régionale de DGF, supprimée en 2018, pour un montant équivalent à la fraction de TVA attribuée en 2025.

Le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable. Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation de **290 millions €** des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de

solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de
aucune donnée n'est connue et consolider sur une hausse de la DSU pour la ville

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEB. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

- **DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) :**

- Reconduction du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30 %, soit 333 M€).

Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025) EPCI : 500 M€ (contre 250 M€)

Départements : 280 M€ (contre 220 M€) Régions : 500 M€ (contre 280 M€)

- Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.

La ville de Saint-Pierre-des-Corps n'est pas pour le moment concernée par le DILICO car sont exonérées les 250 premières communes de 10000 habitants et plus, classées en 2024 selon l'indice synthétique de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). La Métropole de son côté est directement impactée.

- **Fraction de TVA et FCTVA**

- Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé du produit en 2025.
- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.
- Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les GFP et EPT (N+1 au lieu de N).

Si cette mesure est adoptée, notre commune ne percevrait plus de FCTVA en fonctionnement à compter de l'exercice 2028.

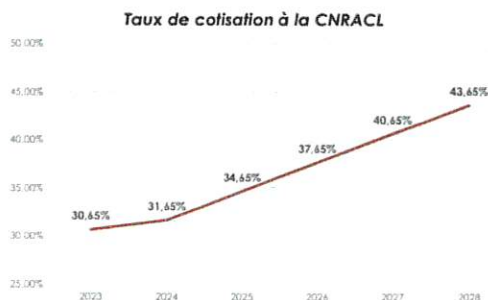
- **Autres ajustements**

- DC RTP : baisse pouvant atteindre -66 % pour certaines communes.
- Fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€, après -1,15 Md€ en 2025, soit un fonds limité à 600 M€ en 2026.
- Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€ en AE et 1 Md€ en CP, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.
- Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : -90 M€ et -700 M€ respectivement, soit -790 M€ au total.
- Abondement du Fonds de sauvegarde des départements de 300 M€ en ciblant mieux les départements les plus fragiles
- ...

Enfin, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL entraînera environ 1,2 Md€ de dépenses supplémentaires pour les budgets locaux.

Mesures prises afin de réduire le déficit de la CNRACL : la hausse du taux de cotisation à la CNRACL

- ✓ **Décret n°2024-49 du 30 janvier 2024** : le taux de cotisation de la CNRACL est augmenté de +1 point. Il passe de 30,65% en 2023 à 31,65% au 1^{er} janvier 2024. Toutefois, afin de compenser cette hausse, le taux de cotisation d'assurance maladie est abaissé, pour la seule année 2024, d'1 point (9,88% à 8,88%) ;
- ✓ **Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025** : avant promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale (15/02/2025), **ce décret acte une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de +3 points par an pendant 4 ans soit +12 points au total de 2024 à 2028.**



Pour le seul exercice 2025, la hausse supplémentaire de 3 points du taux CNRACL conjuguée à la fin de la compensation de la hausse de 1 point du taux CNRACL en 2024 **impactent les dépenses de personnel des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre de +1,3 Md€ soit +1,6 %** par rapport à 2024. *Pour notre commune le coût est de 265 560 € en 2025. Il sera exponentiel jusqu'en 2028 interrogeant les capacités financières de la ville à très court terme.*

CONTEXTE DU CCAS

Plusieurs paramètres nationaux influencent la préparation des budgets locaux, d

- La conjoncture économique française demeure fragile, malgré des signes de reprise modérée du PIB en 2025.
- L'inflation est en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui modère certaines dépenses, mais les marges de manœuvre restent limitées.
- La situation financière globale des collectivités est contrainte par des objectifs nationaux de réduction du déficit public, ce qui peut se traduire par moins de transferts ou concours financiers pour les collectivités locales.

Concernant l'année 2025, elle s'est inscrite dans une logique de renforcement des actions de proximité et de diversification des réponses sociales, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire.

À ce titre, plusieurs actions nouvelles ont été déployées :

- Le développement d'une **offre de mobilité solidaire**, comprenant notamment l'**acquisition d'un minibus de 9 places**, destiné à faciliter l'accès aux services, aux soins et aux activités collectives pour le public sénior ;
- La mise en œuvre d'**actions de sensibilisation et de prévention dans le domaine des violences intrafamiliales**, avec des moyens dédiés permettant de structurer une réponse adaptée et coordonnée ;
- La **mise en place d'une prestation d'aide au permis de conduire**, actuellement en cours de déploiement, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;
- La **participation à des actions collectives** (Forum séniors, Village santé, actions partenariales), financées par une ligne de crédit dédiée, afin de renforcer la prévention et l'information auprès des publics concernés.

Par ailleurs, le CCAS maintient l'ensemble des actions en direction des séniors, qui constitue un axe structurant de la politique sociale communale, notamment :

- les thés dansants,
- le cadeau des aînés,
- le repas à destination des personnes âgées à partir de 75 ans, contribuant au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement.

Service Autonomie à Domicile (SAD) – Équilibre financier

Le montant de la subvention d'équilibre du CCAS pour le fonctionnement du Service autonomie à domicile est aujourd'hui estimé à **225 000 €**, en tenant compte :

- d'un excédent d'exercice 2025 de 80 513 € ;
- du versement de l'URSSAF correspondant à un allègement de cotisations sociales, avec effet rétroactif sur l'année 2025.

Ces éléments contribuent à l'amélioration progressive de la situation financière du service, tout en permettant le maintien de la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Résidence Autonomie – Enjeux 2025 et perspectives 2026

Afin de poursuivre l'amélioration de la situation financière globale du CCAS, il est primordial de continuer à œuvrer à l'augmentation progressive du taux d'occupation de la Résidence autonomie, en lien étroit avec le programme de travaux de réhabilitation des logements.

Le sujet a été identifié comme une priorité municipale.

Pour l'année 2026, en budget annexe, il sera nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du CCAS vers la Résidence autonomie, actuellement estimée à **302 000 €**.

Ce montant intègre notamment :

- un excédent d'exercice 2025 de 44 586 € ;
- la poursuite de travaux de réhabilitation de logements, estimée à 50 000 € ;
- la réalisation de travaux importants et indispensables sur le réseau d'eau, dont le coût prévisionnel est estimé à 150 000 €.

Subvention communale 2026

Au regard de l'ensemble des éléments présentés précédemment, la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS pour l'année 2026 est estimée à **1 250 000 €**.

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe ([loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle](#) République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que [l'article L.2312-1 du CGCT](#) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Les situations financières présentées et arrêtées le sont à titre indicatif et seront réactualisées à la présentation du budget primitif.

Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'administration.

BUDGET - SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2020-2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. (*Conseil d'administration en date du 04 04 2025*).

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS M14/57 ET BUDGET ANNEXE SAD M22

	FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat exercice année en cours	Excédent fonctionnement reporté antérieur	RESULTATS
2020					
Budget Principal CCAS	1 217 396,00	1 238 725,46	21 329,46	124 416,82	145 746,28
Budget annexe SAD	678 304,34	679 258,72	954,38	1 056,51	2 010,89
2021					
Budget Principal CCAS	1 123 699,92	1 214 317,30	90 617,38	97 028,68	187 646,06
Budget annexe SAD	760 879,22	685 223,45	-75 655,77	2 010,89	-73 644,88
2022					
Budget Principal CCAS	1 176 161,63	1 121 900,18	-54 261,45	118 940,16	64 678,71
Budget annexe SAD	883 910,14	936 424,15	52 514,01	-73 644,88	-21 130,87
2023					
Budget Principal CCAS	1 245 859,42	1 324 628,38	78 768,96	64 678,71	83 412,21
Budget annexe SAD	912 804,04	695 461,46	-217 342,58	-21 130,87	-238 473,45
2024					
Budget Principal CCAS	1 690 492,78	1 748 959,77	58 466,99	83 412,21	92 194,62
Budget annexe SAD	962 861,74	1 281 254,22	318 392,48	-238 473,45	79 919,03

Synthèse des recettes du CCAS

RECETTES GENERALES REALISEES DU CCAS	INSCRIT*	REALISE 2025
SUBVENTION VILLE	1 050 000	1 050 000
Aides légales du Conseil	1 500	0
RPA	614 865	608 508
* Dont Loyer	260 000	267 034
* Dont CPOM	23 000	22 168
SAD	920 919	847 126
* Dont CPOM		25 057
* Dont Service Prestataire		457 279
* Dont Service Mandataire		7 988
TOTAL	2 587 284	2 505 634

Situation au 04/02/2026

* Décisions modificatives incluses

Aides octroyées par le Conseil d'administration du CCAS

• Dépenses aides facultatives

Au cours de l'année 2025, 225 familles ont sollicité le CCAS pour des demandes d'aides.

	TOTAL	ACCORDE	REJET	AJOURNE	SANS SUITE	ACCORDEES	REALISEES
HORS BUDGET CCAS - CONVENTION METROPOLITAINE							
Eau	9	9	0	0	0	1 447,87	710,00

BUDGET CCAS							
CAP (Chèque d'accompagnement personnalisé)							
- Sollicitations	239	221	15	2	1	17 122,00	16 470,97*
* Pour personnes aidées	160	143	14	2	1		
Divers	25	20	4	1	0	5 773,68	4 326,33
- Assurance véhicule	1	1	0	0	0	91,69	0,00
- Divers	7	4	2	1	0	1 031,00	920,34
- Enfance (CLSH, RS, PE...)	2	1	1	0	0	215,00	215,00
- Equipement (mobilier, Electro Ménager..)	13	13	0	0	0	4 360,99	3 115,99
- Santé (PA, PH, méd...)	1	1	0	0	0	75,00	75,00
- Taxes et impôts	1	0	1	0	0	0,00	0,00
Energie (élec & gaz)	11	10	0	1	0	2 704,27	2 704,27
Loyer, charges locatives	27	23	3	1	0	7 295,35	7 295,35
Secours Urgence	1	1	0	0	0	169,90	169,90
Prêt	1	0	1	0	0	0,00	0,00
TOTAL	65	54	8	3	0	15 943,20	14 495,85
TOTAL GENERAL						33 065,20	30 966,82

* Incluant les frais de gestion - Il s'agit de distinguer les réalisés budgétaires pouvant être sur plusieurs années de ceux accordés en 2025

- *Dépenses aides alimentaires*

Cette aide est accordée en fonction de la situation de l'intéressé et après évaluation au moyen de Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) pour des besoins alimentaires et/ou d'hygiène.

MONTANT DES CAP	
2020	12 960
2021	11 290
2022	9 450
2023	13 032
2024	13 504
2025	17 122

Situation au 29/01/2026

- *Subventions versées par le CCAS aux secteurs associatifs pour actions diverses*

ORGANISMES	2025
CULTURE DU CŒUR	80
COMPAGNONS BÂTISSEURS	6 000
EAO (PAS)	1 500

Maintien à domicile - Personnes Âgées

- *Dépenses*

NATURE	INSCRIT	2025
Fournitures d'entretien et de petits équipement	2 500	1 230
Location véhicule Portage de repas pour la révision	6 500	6 456
Frais de maintenances	4 000	3 977
Assurance Véhicules CCAS Laverie et Portage de repas	500	409
TOTAL	13 500	12 072

Situation au 03/02/2026

Résidence autonomie

- *Recettes*

Les recettes de fonctionnement de la Résidence autonomie sont principalement constituées des redevances : 267 034.62 €.

Le CPOM représente 22 168,55 € en recettes supplémentaires dédiées aux actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie.

- *Dépenses*
Les dépenses de fonctionnement de la résidence autonomie sont réparties entre

NATURE	INSCRIT*	2025
Fourniture d'eau	14 200	14 615
Energie/Electricité	40 000	19 498
Chauffage	44 962	41 759
TOTAL	99 162	75 872

Situation au 30/01/2026

NATURE	2025
Système location de téléassistance	5 491
Entretien et réparation porte automatique	4 336
Maintenance Ascenseurs	5 454
Entretien et réparation matériel RPA *	0
Assurances	4 783
Frais de télécommunications	2 587
Frais de réception	15 695
Taxes habitation logements vacants*	0
Taxes et Impôts	1 418
TOTAL	39 764

Situation au 03/02/2026

* Décision modificative incluse

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2020-2024

COMPTE ADMINISTRATIF M14/57 ET M22		
ANNEES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
2020	151 850	135 747
2021	144 732	135 529
2022	161 846	153 108
2023	132 698	143 048
2024	125 716	132 772

Recettes d'investissement

- Amortissements du budget principal

NATURE	INSCRIT	2025
Remboursements Prêts	5 000	0
Matériel de transport	0	0
Matériel de bureau informatique	0	0
Mobilier	0	0
Autres matériel	0	0
TOTAL	5 000	0

Situation au 02/02/2026

Dépenses d'investissement

- Acquisition de matériel, mobiliers et prêts

NATURE	INSCRIT	2025
Prêt	5 000	0
Acquisition logiciels	0	0
Matériel informatique	0	0
Mobilier CCAS	0	0
Acquisition Minibus	27 065	25 040
Acquisition Matériel divers CCAS	0	0
Dépenses imprévues	0	0
Remboursement Dépôt garantie RPA	5 000	11 364
Mobilier RPA	0	0
Matériel RPA	45 000	4 973
TOTAL	82 065	41 377

État de la dette 2025

Période du 01 janvier au 31 décembre 2

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

									PROCHAINE ECHEANCE				
REF	CONTREPARTIE	CRD	TOTAL DES FLUX DE L'ANNEE	MONTANT DU CONTRAT	INDEXATION	INDEXATION en %	BUDGET	CBC	DATE	TAUX	MONTANT GLOBAL	CAPITAL	INTÉRÊT
177	CREDIT AGRICOLE TOURAIN POITOU	168 000,00	14 637,60	240 000,00	TX FIXE à 1,57 %	1,57	PRINCIPAL (100 %)	A1	15/10/2024	1,57	14 637,60	12 000,00	2 637,60
178	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	48 779,80	11 804,71	243 899,00	LIVRET A +1,20 %	4,20	PRINCIPAL (100 %)	A1	03/06/2024	4,20	11 804,71	9 755,96	2 048,75
179	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	369 645,93	66 771,05	705 496,94	LIVRET A +0,60 %	3,60	PRINCIPAL (100 %)	A1	01/11/2024	3,60	66 771,05	53 463,80	13 307,25
180	CARSAT CENTRE OUEST	156 951,00	26 158,50	523 170,00	TX FIXE à 0,00 %	0,00	PRINCIPAL (100 %)	A1	31/10/2024	0,00	26 158,50	26 158,50	0,00
TOTAL GENERAL		743 376,73	119 371,86	1 712 565,94									

Échéances de la dette

Période du 01 janvier au 31 décembre 2026

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL
CCAS

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	EN COURS
2026	106 892,14	9 417,90	116 310,04	427 146,11
2027	108 425,56	7 530,23	115 955,79	318 720,55
2028	109 998,85	5 602,69	115 601,54	208 721,70
2029	112 721,70	3 634,24	116 355,94	96 000,00
2030	12 000,00	1 507,20	13 507,20	84 000,00
2031	12 000,00	1 318,80	13 318,80	72 000,00
2032	12 000,00	1 130,40	13 130,40	60 000,00
2033	12 000,00	942,00	12 942,00	48 000,00
2034	12 000,00	753,60	12 753,60	36 000,00
2035	12 000,00	565,20	12 565,20	24 000,00
2036	12 000,00	376,80	12 376,80	12 000,00
2037	12 000,00	188,40	12 188,40	0,00
TOTAL GENERAL	534 038,25	32 967,46	567 005,71	

ACCUEIL AIDE SOCIALE

L'AIDE FACULTATIVE

Les aides facultatives recouvrent les aides remboursables, les aides non remboursables ainsi que les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP).

Ces aides se répartissent :

- d'une part, entre des aides octroyées sous forme de secours et/ou de prêts, destinées à répondre à des besoins liés à l'insertion sociale ou professionnelle ;
- d'autre part, sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisés, visant la couverture de besoins vitaux, notamment en matière d'aide alimentaire et de produits d'hygiène.

Au 31 décembre, les aides facultatives ont été mobilisées à hauteur de 17 122 €, pour un montant initialement inscrit de 16 500 €.

Aides octroyées par le Conseil d'administration du CCAS

Dans leur ensemble, les demandes d'aides individuelles demeurent relativement stables, tout en faisant apparaître une légère augmentation.

La nature des aides apportées aux familles porte principalement sur un soutien financier visant le maintien dans le logement, notamment pour faire face :

- aux impayés de loyer,
- aux charges liées à l'énergie (chauffage, eau chaude),
- et, le cas échéant, à l'équipement électroménager indispensable au logement.

Aides au logement

Les aides au logement ont principalement consisté en un accompagnement financier destiné :

- au paiement des charges locatives, en particulier celles liées au chauffage et à l'eau chaude ;
- au règlement de tout ou partie des impayés locatifs, s'inscrivant dans le champ de la prévention des expulsions locatives, en complémentarité des autres dispositifs mobilisables

Ces interventions visent à sécuriser le parcours résidentiel du public et à prévenir les situations de rupture de logement.

Dans le cadre de la volonté du CCAS de développer et de consolider les actions en direction des publics les plus vulnérables, il est proposé de maintenir la ligne budgétaire dédiée à la mise à l'abri en urgence (estimée à 2 000 €).

Cette ligne permet la prise en charge de nuitées en hôtellerie au bénéfice :

- des victimes de violences intrafamiliales,
- ainsi que des personnes en situation de rue.

Chèques d'Accompagnement Personnalisés / Aides alimentaires et produits d'hygiène

Au cours de l'exercice, 160 familles ont bénéficié d'un accompagnement, contre 161 familles en 2024, traduisant un niveau de sollicitation globalement stable.

L'analyse qualitative des situations met en évidence une concentration accrue des besoins sur les dépenses de première nécessité, et en particulier sur l'alimentation. Ce constat relatif à l'aide alimentaire d'urgence est partagé avec le secteur associatif et les services sociaux départementaux.

La dégradation des situations sociales s'est à nouveau accentuée au cours de l'année 2025, se traduisant par une augmentation des sollicitations. Dans ce contexte, certaines associations ont été amenées à adapter leurs modalités d'intervention, avec pour conséquence une moindre réactivité ou des durées de prise en charge plus limitées au titre du soutien alimentaire.

Par ailleurs, il est constaté en 2025 une nouvelle augmentation du nombre de rupture de droits, laissant temporairement certaines personnes sans ressources. complexité de certaines situations, plusieurs accords ont été octroyés pour des aides financières sur plusieurs mois, en l'absence de relais mobilisables ou dans l'attente de la mise en place de dispositifs alternatifs.

Enfin, le public bénéficiaire exprime de manière de plus en plus marquée l'impact de l'augmentation des coûts des produits de première nécessité et de l'énergie, qui fragilise leur capacité à faire face aux charges courantes.

Proposition 2026 :

- Reconduire la ligne budgétaire dédiée aux Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) à hauteur de 16 500 € (Le montant de cette ligne pourra, le cas échéant, être réajusté en cours d'exercice, en fonction de l'évolution des besoins et du niveau de sollicitation constaté) ;
- Inscrire la ligne budgétaire à 30 300 € au titre des aides facultatives, afin de répondre aux besoins identifiés en matière d'accompagnement social ;
- Prévoir un montant de 5 000 € pour l'aide au permis de conduire, en soutien à la mobilité et à l'insertion sociale et professionnelle.

Aides remboursables/Prêts

En 2025, un prêt a été sollicité et refusé.

Proposition 2026 : réinscrire le montant de la ligne budgétaire des prêts à hauteur de 5 000 €.

Actions collectives

Plusieurs actions collectives sont prévues dans le cadre du développement de l'animation territoriale, autour de thématiques identifiées comme prioritaires :

- la lutte contre les violences intrafamiliales,
- la précarité énergétique et alimentaire,
- ainsi que les enjeux d'inclusion et d'accessibilité.

Dans ce cadre, les ateliers organisés lors du mois de sensibilisation de novembre 2025, en lien avec la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ont permis de toucher 15 femmes, sur les 25 personnes initialement mobilisées.

Au regard des résultats observés et des besoins identifiés autour de cette thématique, des ateliers ciblés seront reconduits tout au long de l'année 2026, notamment dans les domaines de la socio-esthétique et de la self-défense. Une offre complémentaire sera par ailleurs proposée à l'occasion du mois de novembre 2026.

Par ailleurs, les actions menées en partenariat avec l'EPN, relatives à l'utilisation du chèque énergie, ont permis d'accompagner 8 personnes.

Proposition 2026 : reconduire la ligne budgétaire dédiée aux actions collectives à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2026, afin de permettre la poursuite et l'adaptation de ces actions en fonction des besoins du territoire.

Subventions et participations aux personnes de droit privé

Action des Compagnons bâtisseurs :

Depuis 2011, le CCAS soutient l'action intitulée « Auto-réhabilitation accompagnée à destination de locataires de bailleurs sociaux », ainsi que des actions ponctuelles relevant de la prévention de la précarité énergétique, mises en œuvre par l'association *Les Compagnons Bâtisseurs*.

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'amélioration des conditions d'habitat, de prévention des situations de précarité et de valorisation de l'autonomie des ménages accompagnés.

Proposition 2026 : reconduire le montant de la subvention à hauteur de 6 000 €.

Association Entr'Aide & Solidarités :

L'association ne propose plus actuellement de maraudes sur le territoire.

Proposition 2026 : versement à interroger par les administrateurs.

Association Cultures du Cœur

Le CCAS a engagé un partenariat avec l'association *Cultures du Cœur* afin culturelle et aux loisirs pour les personnes bénéficiaires de minima sociaux.

À ce titre, un montant de 80 € a été versé en 2025.

L'association a également été mobilisée pour co-animer des ateliers d'expression dans le cadre du programme de lutte contre les violences faites aux femmes, organisés en novembre 2025.

Proposition 2026 : réinscrire la ligne budgétaire à hauteur de 80 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEB. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

S²LO

RESIDENCE AUTONOMIE« LA DIABLI

Pour la première fois en 2025, comme le stipule le cadre réglementaire, le budget de la Résidence autonomie a été présenté en budget annexe, sous la nomenclature M22.

Recettes

- Redevances (T1 : 553,53 € / T2 : 644,68€)

Les redevances encaissées représentent 267 034,62 € en 2025, pour un prévisionnel inscrit à 260 000 €.

Au titre de l'exercice 2025, les redevances encaissées s'élèvent à 267 034,62 €, pour un prévisionnel inscrit de 260 000 €.

Sur l'année, la Résidence autonomie a enregistré :

- un taux de vacance de 22 logements ;
- 9 nouvelles entrées, dont 1 couple ;
- 5 sorties, principalement liées à des orientations vers des EHPAD.

Le taux d'occupation atteint 65 % en 2025, contre 60 % en 2024.

La moyenne d'âge des résidents s'est stabilisée à 83 ans.

La réhabilitation de plusieurs logements au cours de l'année 2025 a permis la réalisation de nouvelles entrées.

Toutefois, cette dynamique doit être mise en perspective avec l'avancée des travaux de réhabilitation, certains dossiers d'admission n'ayant pu aboutir en raison de l'indisponibilité temporaire de logements.

Proposition 2026 : inscrire la ligne budgétaire à hauteur de 265 000 €.

Le CPOM

En 2025, les recettes issues du CPOM ont été mobilisées pour le financement d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre contractuel.

Proposition 2026 : inscrire la ligne budgétaire à hauteur de 23 000 €.

Dépenses**Autres contrats de prestation de services**

En 2025, plusieurs prestations ont été mises en œuvre afin de soutenir les actions d'animation, de prévention et de maintien du lien social au sein de la Résidence autonomie.

À ce titre :

- L'atelier mémoire a été maintenu tout au long de l'année, pour un montant total de 1 710 €, correspondant à 18 séances ;
- la location de films a représenté un coût de 736 €.

Par ailleurs, des actions ponctuelles ont été proposées :

- 3 séances d'ateliers socio-esthétiques pour un montant de 300 € ;
- 1 séance de médiation animale pour un montant de 109 € ;
- 1 séance de karaoké pour un montant de 135 €.

Des interventions de musiciens ont également été nécessaires afin d'accompagner différents temps festifs, notamment les anniversaires des résidents centenaires et la fête de fin d'année.

Thés dansants

En 2025, deux thés dansants ont été organisés, enregistrant une participation en hausse, avec respectivement 153 et 195 participants.

À compter de 2026, ces prestations seront prises en charge par le budget principal du CCAS, et ne relèveront plus du budget annexe de la Résidence autonomie.

Proposition 2026 : ajuster la ligne budgétaire à 12 000 €, nécessaire au financement des actions d'animation propres à la structure.

Frais de réception

En 2025, la ligne budgétaire a été utilisée afin de permettre l'organisation de g festivités tels que le repas de fin d'année, les goûters et cadeaux d'anniversaire, les deux thés dansants et les apéritifs dînatoires du 24 et 31 décembre pour un montant de 4 137 €.

Proposition 2026 : augmenter la ligne budgétaire à 5 500 € pour maintenir et améliorer les temps de festivité très attendus et appréciés par les résidents.

Autres fournitures RPA

Proposition 2026 : reconduire la ligne budgétaire pour un même montant (2 600 €), nécessaire pour l'achat des produits d'entretien.

Fourniture animation (CPOM)

Proposition 2026 : maintenir la ligne à hauteur de 3 000 € au regard de la dynamisation du projet d'animation.

Travaux à réaliser en fonctionnement

Proposition 2026 : inscrire pour l'entretien et petites réparations du bâtiment et des logements la ligne budgétaire à 5000 €.

Entretien et réparation matériel

Proposition 2026 : reconduire la ligne budgétaire à hauteur de 3 000 €.

Entretien et réparation des portes automatiques & téléassistance

En 2025 le moteur de la porte extérieure a été réparé pour un montant de 2 342 €, ainsi que différentes réparations pour 1451 €.

Proposition 2026 : inscrire la dépense de fonctionnement à 8 000 € en cas de nouvelles pannes.

Les consommables

- EDF

En 2025 la consommation d'électricité n'a pas dépassé le budget prévu.

Proposition 2026 : un contrat a été établi avec EDF, il est prévu 25 000 € sur la ligne budgétaire.

- Chauffage urbain

Proposition 2026 : inscrire la ligne budgétaire à 45 500 €, en lien avec l'augmentation des tarifs.

INVESTISSEMENT :

Depuis 2024, une ligne budgétaire spécifique est inscrite chaque année afin de financer les travaux de la Résidence autonomie.

En 2025, 9 logements ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, totale ou partielle, permettant l'accueil de nouveaux résidents.

L'ensemble des logements réhabilités est actuellement occupé.

Il est par ailleurs constaté qu'à chaque départ de résident, des travaux sont nécessaires dans la quasi-totalité des logements, afin de permettre leur remise en location dans des conditions conformes et en bon état.

L'année 2026 verra la poursuite du programme de réhabilitation, avec une attention particulière portée à la réfection des salles de bains, identifiées comme un enjeu prioritaire en matière de sécurité et d'adaptation des logements.

Travaux à réaliser en investissement :

Parmi les 21 logements actuellement vacants, il est constaté :

- 17 appartements nécessitent la réfection complète des salles de bains, ainsi qu'un rafraîchissement de la pièce principale, travaux relevant de la section d'investissement ;
- le remplacement progressif des kitchenettes de plusieurs logements est également prévu, afin d'améliorer le confort et la fonctionnalité des logements.

Par ailleurs, des travaux conséquents devront être réalisés sur le réseau d'eau, des opérations complémentaires de réhabilitation, afin de garantir la remise en conditions conformes et durables.

Proposition 2026 : inscrire 200 000 € pour ces deux opérations.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17 FEV. 2026
ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

SERVICE PRESTATAIRE/SERVICE MANDATAIRE

Le budget du SAD s'équilibre par les transferts de charge auquel s'ajoute une subvention d'équilibre. La subvention d'équilibre 2025 s'élève à 142 000 €.

PRESTATAIRE

Le nombre de personnes aidées s'élève à 177 bénéficiaires (195 en 2024).

La facturation totale de 2025 (Bénéficiaires/Financeurs) s'élève à 457 279 € (467 911 € en 2024).

Le nombre d'heures effectuées s'élève à 18 189 pour les 18 000 prévues (18 832 en 2024).

Type d'absence	Différentiel 2025/2024	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Congé maternité	0	0	0	64	118		
Maladie ordinaire	-252	355	607	1028,5	1666	1135	942
Longue maladie, Grave maladie	0	0	0	0	0	298	730
Accident du travail	426	452	26	61	289	281	375
Maladie professionnelle, CLD	0	0	0	0	538	360	0
TOTAL	174	807	633	1 153,50	2 611	2 074	2 047

Le Département, principal financeur, représente 70.4 % de l'activité du service en 2025. Le taux horaire de base du Conseil départemental était fixé à 24,58 € cette année.

Notre dossier de demande d'une dotation complémentaire, dans le cadre d'un appel à projet au Conseil départemental, a reçu une réponse favorable. Nous avons perçu 15 129€ au titre du deuxième semestre 2025.

En ce qui concerne le versement du Complément de traitement indiciaire (CTI) par le Département, suite à la revalorisation salariale de 49 points d'indice, nous avons obtenu 11 668 € pour l'année 2025.

L'activité auprès des personnes autonomes représente 29.6 % du volume total (les services ménagers du Département sont inclus car les bénéficiaires sont évalués en GIR 5 ou 6). Ces interventions sont financées principalement par la CARSAT, les autres caisses de retraite et le restant à charge par les bénéficiaires.

Proposition 2026 : passage de 24,58 € de l'heure à 25,00 € pour l'APA et de 26,80 € à 27,10 € pour les Caisses. Les prévisions budgétaires sont réalisées sur la base de 18 000 heures compte tenu des difficultés de recrutement, soit un montant annuel total de 460 000 €.

MANDATAIRE

Les frais de gestion sont acquittés par les personnes âgées, soit 11 employeurs (contre 13 en 2024).

Le suivi administratif assuré par le service mandataire est facturé à 2,36 €/h l'intervention.

8 salariées était en poste en 2025.

Le montant facturé en 2025 s'élève à 7 988.01 € pour 3 385 heures à domicile.

Aucune nouvelle entrée n'est enregistrée pour le service en 2025.

Ce mode de prise en charge est en diminution au niveau national.

Proposition 2026 : les prévisions budgétaires seront réalisées sur une base de 3 000 h soit un montant de 7 260 € (frais de gestion 2,42 € en 2026).

REPAS A DOMICILE

Les recettes réalisées par le service Restauration municipale s'élèvent à 145 357 € (115 550 € en 2024). Le tarif est de 7,50 €/repas pour la production et la livraison de 19 122 repas (18 893 repas en 2024).

115 bénéficiaires ont été livrés contre 136 bénéficiaires en 2024. Le nombre de de l'année précédente, mais le nombre total de repas est légèrement supérieur, plus longue au sein du service. L'activité du service est stable.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17 FEB 2026
ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

Le coût de livraison du repas réalisé par le SAD de 3 € est intégré au coût global, il correspond au tarif versé par le Conseil départemental aux personnes âgées dans le cadre des prises en charge de l'APA.

Le nombre d'heures effectué aux RAD par nos 4 aides à domicile s'élève à 3 170 h. Les salaires correspondants sont inscrits au budget annexe M22 et remboursés par le CCAS avec une décision modificative en fin d'année dont le montant était de 41 000 € en 2025.

Proposition 2026 : réinscrire ces lignes budgétaires.

LAVERIE

Le nombre de personnes aidées s'élève à 17 en 2025 contre 28 en 2024. Parmi ces 17 personnes, certaines utilisent ponctuellement le service.

Le montant de la recette annuelle s'élève à 2 696 €.

Le service bâtiment est en charge de cette activité depuis le 1^{er} aout 2024.

Le SAD continue d'assurer la facturation des prestations et la régie de ce service.

PERSONNEL• Recettes de personnel

SERVICES	Remboursement Maladie	Autres produits exceptionnels	Remboursement salaires du portage + laverie	Remboursement CTI par le département	Total
CCAS	5 573,02	0,00	0,00		5 573,02
RPA	6 941,12	0,00	0,00		6 941,12
SAD	11 697,83	2,55	49 741,35	11 668,00	73 109,73
TOTAL	24 211,97	2,55	49 741,35	11 668,00	85 623,87

• Dépenses de personnel

SERVICES	Rému affecté CCAS vers le SAD + personnel extérieur	Rému- nération principale Titulaires	Rému- nération Non Titulaire	NBI/Sup Fam/ Indem résid	Autre personnel extérieur	Analyse cotisations perso	Cotisations FNAL, URSSAF /ASSEDIC Retraite, Assurances...	Transport	Forma- tions sociales/ CNFPT-CDG	verst FNC Suplt Familial	Med. du travail	Total
CCAS M57	33 219,90	255 877,00	1 309,29	16 028,41	2 340,00	0,00	160 459,31	4 253,53	4 849,18	0,00	426,86	478 763,48
RPA M22	0,00	112 645,83	84 578,37	1 577,80	0,00	0,00	76 441,40	3 410,68	3 934,48	0,00	0,00	282 588,56
SAD M22	0,00	203 445,21	396 697,38	3 355,22		0,00	125 911,07	9 984,33	12 633,16	0,00	0,00	752 026,37
CUMUL CCAS RPA SAD	33 219,90	571 968,04	482 585,04	20 961,43	2 340,00	0,00	362 811,78	17 648,54	21 416,82	0,00	426,86	1 513 378,41

Données recueillies sur budget au 27/01/2026

• Tendances 2025-2026

Malgré la volonté de s'inscrire dans une logique de continuité pour la préparation du budget 2026, il apparaît nécessaire d'anticiper les évolutions à venir au sein du SAD.

En effet, la responsable du service quittera le CCAS en avril 2026, au titre de son droit à la retraite. Ce départ, concernant un agent particulièrement investi et impliqué dans le fonctionnement du service, s'ajoute au départ intervenu en 2025 d'un agent administratif, ainsi qu'au départ à venir d'un autre agent rattaché à ce même pôle.

Ces évolutions de personnel rendent indispensable une réflexion approfondie sur l'organisation du service, tant sur la gestion de la période transitoire que sur les modalités d'organisation à venir, afin de garantir la continuité du service rendu aux bénéficiaires et la stabilité du fonctionnement du SAD.

SUBVENTION MUNICIPALE

Évolution de la subvention communale au CCAS depuis 2020

ANNEE	BP
2020	753 445
2021	744 500
2022	778 900
2023	978 900
2024	1 400 000
2025	1 050 000
2026	1 250 000

Proposition 2026 :

Il est proposé de fixer la **subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS** à hauteur de **1 250 000 €** pour l'exercice 2026.

Cette subvention permettra :

- **d'assurer l'équilibre global du budget du CCAS ;**
- de financer la réalisation de travaux conséquents au sein de la Résidence autonomie, pour un montant prévisionnel de 200 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

S²LO

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEB. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

Tableau des effectifs et frais de personnel : en M57, le CCAS (Accueil) ; en M2

M57

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
---	-----------	--------------------------	-------------------	----------

SECTEUR ADMINISTRATIF

ATTACHE PRINCIPAL	A	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL DE 1ère CLASSE	C	2	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	1
TOTAL		4 dont 1 TNC	4	1

SECTEUR TECHNIQUE

ADJOINT TECHN. PRINC.2EME CLASSE	C	0	0	0
TOTAL		0	0	0

SECTEUR SOCIAL

ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	2	2	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	1	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0	0
AGENT SOCIAL	C	1	1	0
TOTAL		4 dont 1 TNC	4	1

SECTEUR ANIMATION

ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1	0
ANIMATEUR	B	0	0	0
TOTAL		1	1	0

AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	9 dont 1 TNC	9	1

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026
ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_02-DE

RPA M22 AU 01/01/2026				
GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFEC	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	0	0
TOTAL		0	0	0

SECTEUR TECHNIQUE				
ADJOINT TECHN. PRINC. 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1	0
TOTAL		1	1	0

SECTEUR SOCIAL				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	0	0	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	2	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	C	1	1	1
AGENT SOCIAL	C	2 dont 1 TNC	2	1
TOTAL		5 dont 2 TNC	5	1

SECTEUR ANIMATION				
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	1	1
TOTAL		1	1	1

AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES		EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFSPOURVUS
TOTAL GÉNÉRAL		7 dont 2 TNC	7

SAD EN M22 AU 01/01/2026

GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
-------------------------------------	-----------	-----------------------	-------------------	----------

SECTEUR ADMINISTRATIF				
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	0
TOTAL		1	1	0

SECTEUR TECHNIQUE				
ADJOINT TECHN. PRINC. 1 ^{ère} CLASSE	C	0	0	0
TOTAL		0	0	0

SECTEUR SOCIAL				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1	1	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	C	0	0	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	C	4	4	0
AGENT SOCIAL	C	7 dont 6 TNC	6	6
TOTAL		12 dont 6 TNC	11	6

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	INDICE BRUT	EFFECTIFSBUDGETAIRES	EFFECTIFSPOURVUS
AGENT SOCIAL EN CDI	C	367	9 dont 6 à TNC	8
TOTAL			9 dont 6 à TNC	8
AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES			EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFSPOURVUS
TOTAL GÉNÉRAL			22 dont 11 TNC	20

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 février 2026 a été convoqué le 05 février 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 février 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. BRAULT - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Était absent avec pouvoir :

M. G. FREMONT (Pouvoir à J. METAIS)

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. A. BRIMOU - A. GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

TOME 1 - N° 2026 02 12 – 03

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Monsieur Olivier CONTE rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration de fixer les effectifs permanents et non permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services du CCAS. Cela constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grade.

Les 3 tableaux des effectifs sont joints à la délibération. Les crédits sont ouverts au CCAS en M57, au SAD et à la RPA en M22.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des effectifs 2026 au 1^{er} janvier 2026 du Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Pouvoir(s) : 1

<u>VOTES</u>	: 10
<u>POUR</u>	: 10
<u>CONTRE</u>	: 0
<u>ABST</u>	: 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 13 février 2026

Olivier CONTE,
Président du CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

BUDGET 2026 EN M 22

ÉTAT DU PERSONNEL

AU 01/01/2026

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT T.N.C.
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	0
TOTAL		1	1	0
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
ADJOINT TECHN. PRINC. 1 ^{ère} CLASSE	C	0	0	0
TOTAL		0	0	0
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1	1	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	0	0	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4	4	0
AGENT SOCIAL dont 9 CDI	C	16	14	11
TOTAL		21	19	11

AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	22	20	11

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**BUDGET 2026
RPA M 22**

**ÉTAT DU PERSONNEL
AU 01/01/2026**

GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS PERMANENTS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT T.N.C.
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
ATTACHE PRINCIPAL	A	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL DE 1ère CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF dont 1 à TNC à mi-temps		0	0	0
<u>TOTAL</u>		0	0	0
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2EME CL	C	1	1	0
<u>TOTAL</u>		1	1	0
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0
AGENT SOCIAL PAL 1ERE CLASSE	C	2	2	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	1	1
AGENT SOCIAL	C	2	2	1
<u>TOTAL</u>		5	5	2
<u>SECTEUR ANIMATION</u>				
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	1	1
<u>TOTAL</u>		1	1	1

AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	7	7	2

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET 2026
M 57

ÉTAT DU PERSONNEL
AU 01/01/2026

GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT T.N.C.
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
ATTACHE PRINCIPAL	A	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL DE 1ère CLASSE	C	2	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF dont 1 à TNC à mi-temps		1	1	1
TOTAL		4	4	1
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
ADJOINT TECHNIQUE	C	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	2	2	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0
AGENT SOCIAL PAL 1ERE CLASSE	C	1	1	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0	0
AGENT SOCIAL	C	1	1	0
TOTAL		4	4	0
<u>SECTEUR ANIMATION</u>				
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1	0
ANIMATEUR	B	0	0	0
TOTAL		1	1	0

AGENTS TITULAIRES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	9	9	1

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026

S²LOW

ID : 037-263700270-20260212-2026_02_12_03-DE

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 février 2026 a été convoqué le 05 février 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 février 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. BRAULT - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Était absent avec pouvoir :

M. G. FREMONT (Pouvoir à J. METAIS)

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. A. BRIMOU - A. GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

TOME 1 - N° 2026 02 12 – 04

OBJET : Attribution de paniers gourmands aux habitants de la commune âgés de plus de 75 ans.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu le budget du CCAS de l'exercice en cours,

Considérant la volonté du CCAS de mener des actions de solidarité en faveur des personnes âgées de la commune,

Considérant l'intérêt d'offrir un panier gourmand aux habitants de Saint-Pierre-des-Corps âgés de plus de 75 ans, dans un objectif de soutien social et de maintien du lien avec les aînés,

Considérant que le montant unitaire de ce panier doit rester maîtrisé afin de respecter l'équilibre budgétaire du CCAS,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE le CCAS de Saint-Pierre-des-Corps à mettre en place l'attribution d'un panier gourmand au bénéfice des habitants de la commune âgés de plus de 75 ans.

DECIDE de fixer le montant maximum du panier gourmand est fixé à **15 euros TTC par bénéficiaire**.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur le budget du CCAS, chapitre et article prévus à cet effet pour les exercices en cours et à venir.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Pouvoir(s) : 1

VOTES	:	10
POUR	:	10
CONTRE	:	0
ABST	:	0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 13 février 2026

Olivier CONTE,
Président du CCAS

